

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 07 mai 2014

Nombre de Conseillers : *en exercice* : 19
présents : 16
votants : 16

PRESENTS : M. REIX, Mmes PENISSON, PRADELLE, LOUIS, MM. BOILEAU, ROUSSEAU, Mmes BADET, BUSO, CHAVIER, PEYRONNET, SILOTTO MM. BORDE, LA SALMONIE, LUTZ, MAUREAU, REGNER

EXCUSÉS : M. LABORDE, Mme PHILIT, M. REBEYROLLE

ABSENTS : néant

Monsieur LA SALMONIE a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

15-05-2014-01 : SUBVENTIONS 2014

Le Conseil municipal décide des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Tennis-Club Foyen	1 500,00
Club Nautique Foyen Aviron	1 700,00
G.A.L.O. Canoë-Kayak	1 500,00
Section Cross et Athlétisme Stade Foyen	300,00
Sporting Club Basket Saint-Avit-Saint-Nazaire	600,00
Raquette Ponchaptoise	600,00
Football Montaigne et Gurçon	150,00
Escrime Pays Foyen	700,00
Association Sportive du Collège Elie Faure	600,00
Association Sainte-Foy Gym	250,00
FreeRide	200,00
Etoile Cycliste Foyenne	500,00
Réserve	30,00

SUBVENTIONS EN ATTENTE DE LA DEMANDE ET/OU DE PIECES JUSTIFICATIVES

Stade Foyen Rugby	1 700,00
Hand Ball Foyen-Vélinois	2 000,00
Football Pays Foyen	500,00
Judo Club Foyen	150,00
Karaté Pays Foyen	150,00
Association sportive Lycée Elisée Reclus	300,00
Boule Foyenne	50,00
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy	260,00
Société de Chasse de Ponchapt	260,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Club Nautique Foyen Aviron	300,00
TOTAL subventions de fonctionnement	14 000,00
TOTAL subventions exceptionnelles	300,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ecole Interc. de musique Atelier 104	1 900,00
Les Cafés-Théaffreux	500,00
Association Mosaiques	400,00
Amis de Ste-Foy et sa région	100,00
Groupe Naturaliste de Guyenne	200,00
O.M.A.C.	2 000,00
Les Batteurs Rient	1 200,00
Association Cinéma La Brèche	250,00
Réserve	0,00

SUBVENTIONS EN ATTENTE DE LA DEMANDE ET/OU DE PIECES JUSTIFICATIVES

Association Les Gabariers	600,00
---------------------------------	--------

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Amis de Ste-Foy et sa région	50,00
TOTAL subventions de fonctionnement	7 150,00
TOTAL subventions exceptionnelles	50,00

ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME

Amicale Laïque	2 500,00
Amicale Laïque, classes vertes	2 500,00
Planète Country	250,00
Couleur Sevillanas	250,00
Animations Ponchaptaises	2 000,00
Amitiés Pays Foyen – Landkreis Rothenburg	80,00
Comité de Jumelage Plobsheim/Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	1 400,00
Réserve	120,00

SUBVENTIONS EN ATTENTE DE LA DEMANDE ET/OU DE PIECES JUSTIFICATIVES

Comité des Fêtes de Port-Sainte-Foy	2 000,00
Foyer socio-éducatif des Lycées	100,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Amicale Laïque, Randonnée	100,00
Planète Country	250,00
Couleur Sevillanas	250,00

TOTAL subventions de fonctionnement	11 200,00
TOTAL subventions exceptionnelles	600,00

ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE

Association Soutien et Entraide	1 200,00
Croix Rouge Française	200,00
Terre des Enfants (gratuité du local)	500,00
Restos du Cœur	400,00
Entraide protestante	400,00
Age d'Or	100,00
Don du Sang	100,00
Culture et Loisirs à l'Hôpital	50,00

Solidarité Aquitaine Ganzourgou Entraide	250,00
Réserve	30,00
SUBVENTION EN ATTENTE DE LA DEMANDE ET/OU DE PIECES JUSTIFICATIVES	
Secours catholique	400,00
France Alzheimer	120,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
Croix Rouge Française	200,00
Age d'Or	200,00
TOTAL subventions de fonctionnement	3 750,00
TOTAL subventions exceptionnelles	400,00
<i>ASSOCIATIONS DIVERSES</i>	
Association Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	350,00
Anciens combattants FNACA	50,00
Union Fédérale des Consommateurs du Vélois	170,00
La Valise de Monsieur Livre	80,00
Réserve	500,00
dont	
Voyages scolaires des lycées ou collèges	27 €/élève
SUBVENTION EN ATTENTE DE LA DEMANDE ET/OU DE PIECES JUSTIFICATIVES	
Amicale des Sapeurs Pompiers	100,00
TOTAL subventions de fonctionnement	1 250,00
TOTAL :	38 700,00
<i>COTISATIONS DIVERSES</i>	
Union des Maires	533,00
Amicale des Maires du Pays Foyen	50,00
Marchés publics d'Aquitaine	165,00
SPA Bergerac (convention fourrière)	1 463,00
NAVIDOR	20,00
A.D.I.L.	500,00
Association de Sauvegarde de l'Environnement	473,00
Réserve	96,00
TOTAL :	3 300,00

Monsieur REGNER, délégué aux finances, fait remarquer que quatre associations seulement s'investissent dans le bon déroulement de la fête locale : la section Pétanque de l'Amicale Laïque, le Club Nautique Foyen Aviron et cette année l'Etoile Cycliste et Free Ride.

Il déplore que les autres associations subventionnées, dont certaines bénéficient de prêt de locaux ou de matériel, n'adoptent pas la même attitude.

Le Conseil municipal partage cette remarque et Monsieur le Maire adressera un courrier en ce sens aux associations concernées.

15-05-2014-02 : ADHESION AUX SAINTE-FOY DE FRANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'objet de l'association des Sainte-Foy de France. Il rappelle aussi qu'en qualité de Maire il a, dès 2008, fait savoir au président de l'association qu'il ne pourrait pas participer, considérant un emploi du temps trop chargé. Deux membres du Conseil s'étaient proposé pour représenter la Commune lors des manifestations et des assemblées.

Ces derniers n'ayant pu s'investir, pour des raisons diverses, il interroge l'Assemblée pour connaître sa position quant au renouvellement de l'adhésion à cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constatant qu'aucun membre de l'Assemblée ne se porte volontaire pour représenter la Commune au sein des Sainte-Foy de France,

Décide de ne pas renouveler son adhésion à cette association (M. BORDE s'abstient).

15-05-2014-03 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Président : M. Jacques REIX	
Titulaires	Suppléants
M. Jean REGNER Mme Pascale PENISSON M. Claude BOILEAU Mme Anne-Marie BUSO M. Christian MAUREAU M. Christian LACLOTTE M. Alain BORDE M. Joël ROUSSEAU M. Jean-Pierre MEREL M. Bernard TREVISAN M. Jacques LA SALMONIE Mme Dominique PRADELLE	M. Georges MAUREAU Mme Monique PHILIT M. Thierry LUTZ Mme Yolande LOUIS M. Serge MAIGRE M. Jean-Pierre RAKINSKI Mme Colette PEYRONNET M. Jean-Claude ZAÏA M. Joël LABORDE Mme Agnès FREGIER Mme Sandrine BAYLE M. Gérard MARTIN
<i>Domiciliés hors Commune</i> Mme Gisèle BARTHOUX (Fougueyrolles) M. Alain GERBAUD (St-André-et-Appelles)	<i>Domiciliés hors Commune</i> M. Bernard MATIGNON (St-Antoine-de-B.)
<i>Propriétaires de bois</i> M. Jean REBEYROLLE M. François MIGRON	<i>Propriétaires de bois</i> M. Jean-Marie BERTRAND M. Bruno PATRIARCA

15-05-2014-04 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs Messieurs Jean REGNER et Jacques LA SALMONIE pour la Commune et Monsieur Bernard MATIGNON en qualité d'hors commune.

15-05-2014-05 : DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui gère l'action sociale des agents territoriaux. Il convient de désigner un élu pour représenter la Commune lors des assemblées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jacques REIX pour représenter la Commune au CNAS.

15-05-2014-06 : EMPRUNT POUR ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune prévoit d'acquérir le Bar du Port et un terrain adjacent à la place du 8 mai. Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer ces acquisitions. Il fait part des propositions qu'il a reçues d'organismes bancaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Retient la proposition du Crédit Agricole Charente-Périgord, pour un montant de 60 000,00 €, au taux annuel fixe de 2,98 %, pour une durée de 10 ans et une périodicité annuelle. Le déblocage de 60 000 € se fera au 1^{er} juin 2014, la première échéance arrivant le 1^{er} juin 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce prêt.

15-05-2014-07 : OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : SECTEUR DES GRACIES/TUQUE BASSE

La Commune, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- Secteur des Gracies/Tuque Basse.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **44 184,74 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'Assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux d'extension.

La Commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La Commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **Donne mandat** au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **s'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,
- **s'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- **s'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune,
- **accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

15-05-2014-08 : SDE 24 – CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux concernant la ligne électrique « 380/410 V issue du poste Graveron » réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal. La parcelle concernée est cadastrées AP 1045. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée au SDE 24.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte

notarié qui régularise la servitude accordée au SDE 24.

15-05-2014-09 : ERDF – CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux concernant le « **Renouvellement du réseau HTAS 3x150AI SAINT ANTOINE – Lot REIGNAC** » réalisés par ERDF ont occasionnés la pose d'un transformateur sur le domaine privé de la Commune près de la Résidence du Bois Doré. La parcelle concernée est cadastrée AP 509. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée à ERDF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui régularise la servitude accordée à ERDF.

15-05-2014-10 : ERDF – CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux concernant le « **Renouvellement du réseau HTAS 3x150AI SAINT ANTOINE – Lot REIGNAC** » réalisés par ERDF ont occasionnés la pose d'un transformateur sur le domaine privé de la Commune avenue du Périgord près du pavillon Guyenne. La parcelle concernée est cadastrée AZ 369. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil afin de signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée à ERDF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui régularise la servitude accordée à ERDF.

15-05-2014-11 : DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 février 2014 par laquelle la Commune a renouvelé le droit de préemption sur le territoire communal.

Il donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de la Dordogne du 9 avril qui indique que la Communauté de Communes est seule compétente en matière de droit de préemption dans la mesure où elle l'est pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation des zones d'aménagements concertés. Monsieur le Préfet demande donc à ce que la délibération du 27 février soit retirée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de retirer la délibération du 27 février 2014 relative à l'instauration du droit de préemption.

15-05-2014-12 : TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu les mouvements de personnels qui se sont produits depuis plusieurs années,

Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des effectifs à compter du 15 mai 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les effectifs du personnel comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
Cadre emploi des Attachés Territoriaux :	35	1	1	Directeur général des Services
Cadre emploi des Rédacteurs Territoriaux :		2	2	
Dont Rédacteur Principal 1° Classe	35	1	1	Secrétariat - Etat civil - Elections - Affaires scolaires
Et Rédacteur Territorial	35	1	1	Urbanisme - Communication
Cadre emploi des Adjoint Administratifs :		2	2	
Dont Adjoint Administratif Principal 2° Classe	31,5	1	1	Secrétariat - Affaires sociales
Et Adjoint Administratif 2° Classe	35	1	1	Agence postale communale
Cadre emploi des Adjoint Techniques :	(reclassement)	1	1	
Dont Adjoint Technique Principal 2° Classe	35	1	1	Accueil du secrétariat
Cadre emploi des Agents de Police :		1	1	
Dont Brigadiers Chef de Police	35	1	1	Police municipale
Cadre emploi des Agents de Maîtrise	35	2	2	Services Techniques
Cadre emploi des Adjoint Techniques :		9	9	
Dont Adjoint Technique Principal 1° Classe	35	1	1	Services Techniques
Et Adjoint Technique Principal 2° Classe	35	3	3	Services Techniques
Et Adjoint Technique 2° Classe	35	5	5	Services Techniques
Cadre emploi des Adjoint Techniques :		4	4	
Dont Adjoint Technique Principal 2° Classe	35	2	2	Restaurant scolaire
Et Adjoint Technique 2° Classe	35	1	1	Restaurant scolaire
Et Adjoint Technique 2° Classe	32	1	1	Restaurant scolaire
Cadre emploi des ATSEM :		2	2	
Dont ATSEM 1° Classe	35	1	1	Ecole maternelle
Et ATSEM 1° Classe	30	1	1	Ecole maternelle
Cadre emploi des Adjoint Territoriaux d'Animation :	32	1	1	Ecole maternelle
Cadre emploi des Adjoint du Patrimoine :	34	1	1	Bibliothèque municipale
Cadre emploi des Adjoint Techniques :	35	1	1	Garderie scolaire

Monsieur le Maire demande au Conseil que le point suivant à l'ordre du jour soit abordé à huis

clos.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le huis clos.

15-05-2014-13 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire des agents de la Collectivité a été fixé par délibération du 4 mars 2004 et du 12 mai 2004 pour les A.T.S.E.M..

Compte tenu de récents changements au sein de la collectivité, il propose de fixer le régime indemnitaire pour l'année 2014 comme suit :

SERVICES	TAUX MOYEN ANNUEL (à compter du 01.01.14)	COEFFICIENT (à compter du 01.01.14)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>		
- P.F.R.		
. Attaché Territorial		
• 1 ^{ère} part (fonctions)	1 750,00	4
• 2 ^{ème} part (résultats)	1 600,00	3,5
- I.F.T.S.		
. Rédacteur Principal 1 ^o classe	857,82	7,5
- I.A.T.		
. Rédacteur	588,68	8
. Adjoint Admin. Principal 2 ^{ème} classe	469,66	8
. Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	464,29	8
. Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	449,29	6,5
<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>		
- I.S.F.		
. Brigadier de Police Municipale	22 % du traitement brut à compter du 01.01.2014	
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>		
- I.A.T.		
. Agent de Maîtrise	469,66	6
sauf chef de service	469,66	8
. Adjoint Technique Princip. 1 ^{ère} classe	476,10	6
. Adjoint Technique Princip. 2 ^{ème} classe	469,66	6
. Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	449,29	5,5
<u>FILIERE ANIMATION</u>		
- I.A.T.		
. ATSEM 1 ^{ère} classe	464,29	7
. Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	449,29	5,5
<u>FILIERE CULTURELLE</u>		
- I.A.T.		
. Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	449,29	6

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les points suivants :

- * La périodicité du versement sera :
 - mensuelle pour l'I.S.F. ;
 - semestrielle pour l'I.F.T.S., la P.F.R. et l'I.A.T.. (juin et novembre).

* Les dispositions du régime indemnitaire sont applicables aux agents titulaires et non titulaires.

* Pour les agents à temps non complet, ce régime indemnitaire s'applique au prorata de la durée hebdomadaire de service.

* L'attribution du régime indemnitaire pourra être maintenue par Monsieur le Maire en intégralité à chaque agent pendant les périodes de congé de maladie ordinaire, congé de maternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de paternité et ne le sera pas pendant les congés de longue maladie, de grave maladie et de longue durée.

* Le Maire pourra attribuer les indemnités fixées par l'Assemblée, selon la valeur professionnelle des agents appréciée, en tenant compte :

- de l'absentéisme ;
- des responsabilités assurées ;
- de la manière de servir et de la qualité du travail ;
- de la motivation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve ces dispositions applicables au 1^{er} janvier 2014.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur ROUSSEAU rend compte des élections au sein du Syndicat des Trois Bassins (7 mai), du DFCI (23 avril), du SDE 24 (12 mai) et du SIAEP de Vélignes (29 avril).

• Madame LOUIS informe l'Assemblée que la Commission relative à la bibliothèque municipale s'est réunie et étudie l'élargissement des horaires d'ouverture au public, celle relative au restaurant scolaire réfléchit pour instaurer des repas bio régulièrement et la Commission Jeunesse et Sports propose une rencontre entre les diverses associations sportives. Enfin, la Commission Environnement a commencé un important travail de réflexion sur l'aménagement du Parc Sinsout, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé, qui sera présenté prochainement par Monsieur LA SALMONIE.

• Monsieur BOILEAU indique que les chantiers d'insertion ont débuté par l'édification du muret de la Rouquette. Le Conseil propose que sa hauteur soit limitée à 1m60 maximum.

• Monsieur BOILEAU informe le Conseil que les pierres destinées à recevoir la halle sont posées et collées depuis aujourd'hui. Monsieur REIX précise que la halle sera mise en place les 7 et 8 juin prochain pour une inauguration officielle le samedi 21 juin.

• Madame CHAVIER revient sur la demande d'un couple qui recherche un terrain pour organiser un camping et précise à l'Assemblée que la Commune ne possède aucun terrain adéquat.

• Madame CHAVIER fait part de la demande de l'Office du Tourisme qui a adressé un questionnaire relatif aux journées du Patrimoine.

• Madame PRADELLE indique la Commission des Affaires Sociales s'est réunie à la RPA du Bois Doré pour étudier divers aménagements sur place. Le détail sera proposé à la Commission administrative du CCAS.